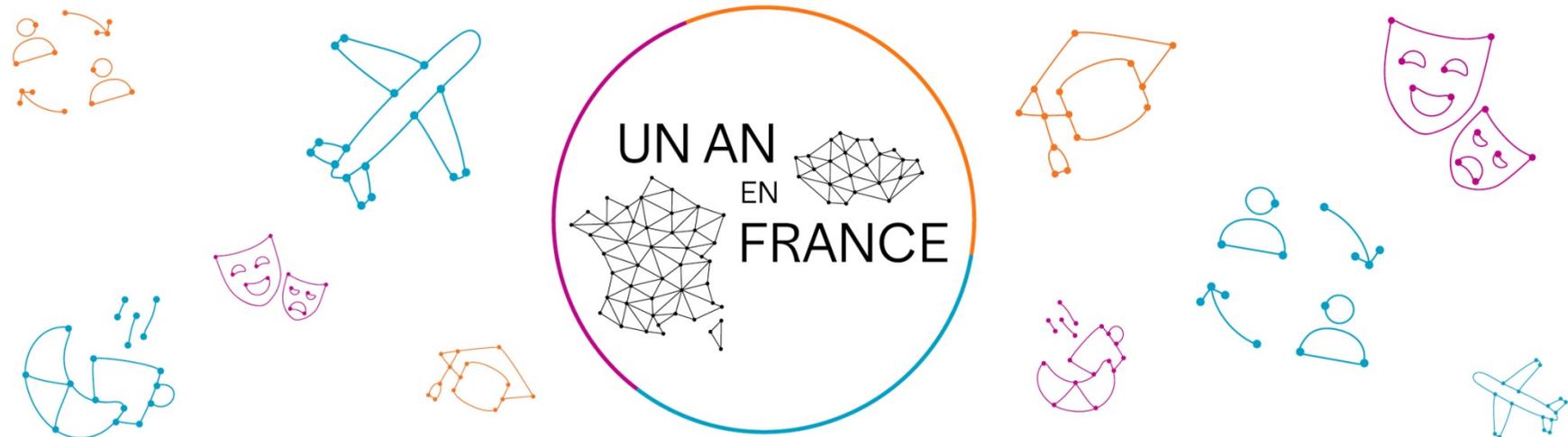
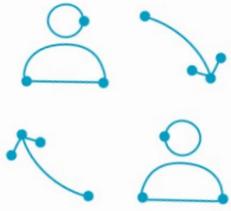


Programme de mobilité lycéenne



Guide pour les établissements d'accueil

Année scolaire 2022-2023



I. PRÉSENTATION

Le programme *Un an en France* a été mis en place durant l'année scolaire 2009-2010 par le Pôle de coopération linguistique et éducative de l'Institut français de Prague. Il permet chaque année à des dizaines de jeunes tchèques de vivre une année riche en découvertes dans un lycée français.

Ce séjour représente pour la plupart des élèves la première expérience de vie loin de leur famille, de leurs amis, de leur quotidien. Non seulement le séjour en France permet un développement personnel et académique pour les élèves partants, mais il enrichit également l'ensemble des personnes engagées dans les deux pays : élèves, familles, chefs d'établissement, professeurs et coordinateurs.

Un an en France est un programme de coopération qui réunit l'Ambassade de France en République tchèque, l'Institut français de Prague et plusieurs acteurs tchèques dont le Ministère de l'Education, de la Jeunesse et du Sport (MŠMT), plusieurs régions tchèques ainsi que l'Alliance Française de Plzeň.

Le Pôle de coopération linguistique et éducative de l'Institut français de Prague assure le pilotage national de ce programme de mobilité en lien avec les départements d'éducation de trois régions tchèques (Plzeň, Vysočina et Moravie-Silésie) ayant développé un partenariat fort avec des régions françaises (Bourgogne/Franche-Comté, Grand Est). Ce sont alors des « programmes décentralisés ».

Le programme de mobilité s'appuie également sur les appariements existants entre établissements scolaires français et tchèques.

Le programme Un an en France a soufflé ses dix bougies en juin 2019 !



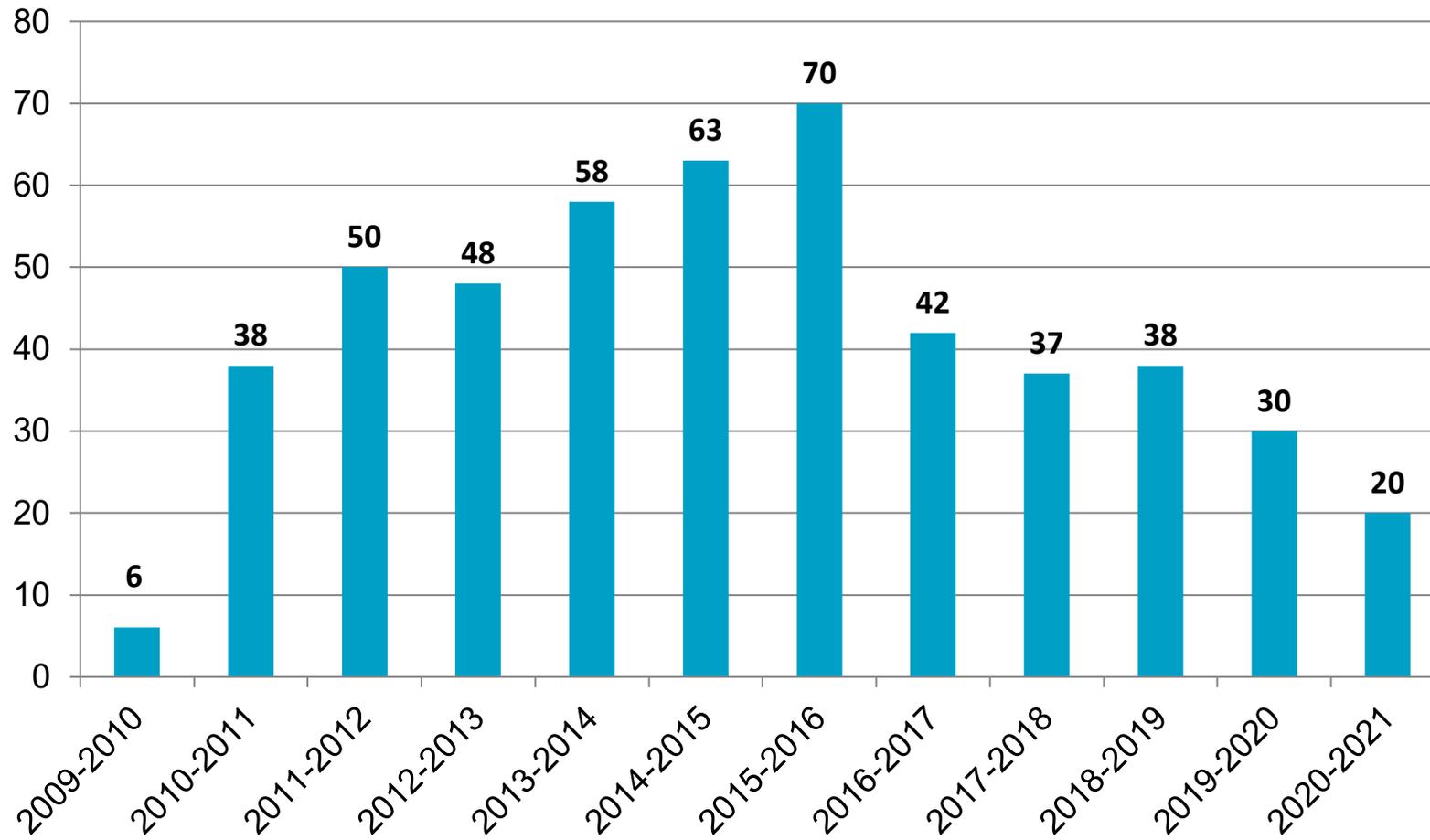
Luc Lévy, Conseiller de coopération d'action culturelle et Directeur de l'Institut français de Prague



Dana Prudíková, Vice-ministre en charge des relations internationales, Ministère de l'éducation

Découvrez 10 visages symboliques de notre programme, de véritables « ambassadeurs » de la mobilité et de la langue française : <https://studium.ifp.cz/fr/un-an-en-france>

Evolution du nombre d'élèves (par année scolaire, toutes classes confondues)



Être lycéen en République tchèque

Bien que relativement proches géographiquement, la France et la République tchèque fonctionnent avec des systèmes scolaires différents. Le réseau des lycées généraux et professionnels tchèques où le français est enseigné représente 353 établissements dont 146 situés à Prague. Au sein de ces écoles, près de 22 000 élèves apprennent le français comme LV2 ou LV3.

Les élèves tchèques rejoignent le lycée à l'âge de 14-15 ans et y étudient durant 4 années. Il n'y existe pas de filières. A la fin de la 4^{ème} année, les élèves passent la *Maturita* (équivalent du Baccalauréat) composée de quatre à cinq disciplines. Parmi les épreuves obligatoires (écrit et oral), on compte la langue et la littérature tchèques et, au choix, la LV1 ou les mathématiques.

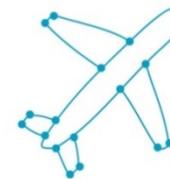


En République tchèque, les approches pédagogiques mettent l'accent sur l'accumulation des connaissances. Les exercices d'analyse et/ou de commentaire composé ne sont pas systématiquement travaillés. L'enseignement de la LV1 est obligatoire à partir de 6 ans et la LV2 est introduite au plus tard à partir de 14 ans. Les élèves tchèques ont donc un niveau élevé en anglais (écrit et oral, niveau B2). Ils choisissent le plus souvent l'allemand, le russe, l'espagnol ou le français en LV2.

Le rythme scolaire tchèque est également différent : l'année scolaire est divisée en deux semestres. La rentrée des classes se déroule début septembre et l'année scolaire se termine à la fin du mois de juin. Il est à noter qu'il y a nettement moins de vacances scolaires durant l'année (de 4 à 5 semaines).

Il existe également une relative souplesse quant aux absences dites justifiées des élèves qui ont toutefois l'obligation de rattraper l'ensemble des cours non fréquentés.

II. Être lycéen tchèque en France



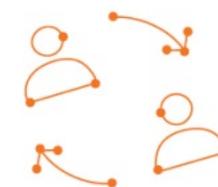
Les élèves tchèques intègrent le plus souvent la classe de Première ou parfois la classe de Seconde. **Lorsqu'ils fréquentent la classe de Première, les jeunes tchèques ne sont pas tenus de passer les épreuves anticipées du Baccalauréat** (mais se doivent de suivre les mêmes enseignements que les élèves de la classe). Toutefois, s'ils manifestent leur intérêt pour cet examen, ils pourront, sur avis du professeur de français notamment, s'y inscrire et s'y présenter.

Les élèves du programme *Un an en France* sollicitent généralement un plan individuel d'études auprès de leur établissement d'origine. Ils poursuivent alors un enseignement-apprentissage à distance et **restent donc intégrés** au système tchèque. Ils ont alors des travaux à rendre tout au long de l'année scolaire ainsi que des examens à passer, généralement durant les périodes de vacances scolaires françaises.

Chaque établissement scolaire d'accueil est responsable de la vie scolaire et de l'hébergement de l'élève tchèque. Ce dernier sera accueilli en internat pendant la semaine et en famille d'accueil les week-ends. Chaque proviseur prendra les décisions nécessaires au bon déroulement du séjour de l'élève tchèque. A cet effet, il pourra consulter et solliciter le Pôle de coopération linguistique et éducative de l'Institut français de Prague et/ou le coordinateur régional (en cas de coopération décentralisée).

Durant leur séjour en France, les élèves tchèques peuvent s'adresser à la coordinatrice du programme national, basée à l'Institut français de Prague. Elle assure ainsi le relais des informations entre les différents acteurs du dispositif et est également en charge de la promotion du programme et du recrutement des élèves tchèques.

III. Trouver une famille d'accueil



Chaque établissement d'accueil s'engage à trouver des familles qui hébergeront et s'occuperont des élèves tchèques durant les week-ends. Pour assurer la promotion du programme *Un an en France* au sein de ses classes, le Pôle de coopération linguistique et éducative de l'Institut français de Prague peut transmettre des supports de communication. Le lycée peut aussi diffuser des informations sur le programme auprès d'autres organisations ou associations de la ville.

Lorsqu'une famille se déclare prête à accueillir le/la jeune tchèque, le Proviseur (ou la personne référente du dossier *Un an en France* au sein de l'établissement) vérifie qu'elle réponde bien aux critères établis pour recevoir le/la jeune durant l'année scolaire.

Il est souhaitable que l'élève reste dans une unique famille d'accueil durant l'année scolaire. Néanmoins, des solutions plus souples peuvent être envisagées : une famille par trimestre, alternance entre 2 familles chaque weekend, etc. En cas de problème, l'établissement d'accueil se doit de prévenir la personne référente de l'Institut français de Prague et/ou le coordinateur régional (en cas de coopération décentralisée) dans les plus brefs délais. Pour éviter tout désagrément, il est recommandé de trouver dès le début d'année scolaire une famille d'accueil « de réserve ».

Trouver une famille d'accueil requiert du temps et nécessitent des efforts réels. Pour assurer une expérience optimale et de qualité à chaque adolescent et afin de valider le départ de chaque élève en septembre, l'établissement d'accueil informera la coordinatrice du programme des conditions d'accueil **avant le 30 mai 2022**.



Qu'est-ce qu'une « bonne famille d'accueil » ?

C'est d'abord :

- ✓ avoir la volonté d'intégrer l'élève tchèque dans sa vie quotidienne, le temps du week-end,
- ✓ montrer un réel intérêt à connaître et faire connaître d'autres cultures,
- ✓ assurer un accueil convivial (contre une compensation financière - maximum 50€/week-end).

Mais aussi :

- ✓ loger l'élève dans une chambre individuelle ou dans la même chambre qu'un autre adolescent du même sexe,
- ✓ lui offrir un endroit calme pour étudier ainsi qu'un espace pour déposer ses effets personnels,
- ✓ lui proposer trois repas par jour (petit-déjeuner, déjeuner, dîner) durant le week-end (en cas d'absence, veiller à ce qu'il y ait de la nourriture disponible),
- ✓ lui faire découvrir et visiter la région,
- ✓ être prêt(e) à conduire l'élève à de possibles activités extrascolaires (dans la mesure du possible),
- ✓ être prêt à accompagner le/la jeune élève à la gare ou à l'aéroport le plus proche au moment de son départ en vacances ou à son retour (dans la mesure du possible et si le besoin est explicité par l'élève dans des délais raisonnables),
- ✓ à titre exceptionnel, être prêt à accueillir l'élève en semaine en cas de grande nécessité (et/ou en cas d'une force majeure)
- ✓ dans le contexte de la pandémie mondiale, être prêt à assurer l'accueil de l'élève en cas d'éviction scolaire (élève – cas contact ou testé/e positif/ve à la COVID-19)

IV. La vie en famille d'accueil

L'élève séjournera dans la famille d'accueil **pendant les week-ends de l'année scolaire**. Durant les vacances, il/elle retrouve ses parents, en République tchèque ou en France. Les vacances scolaires sont généralement l'occasion, pour la famille tchèque, de découvrir et de profiter de l'hexagone.

Une **indemnité fixe d'un montant maximal de 50 €** est versée à la famille d'accueil pour chaque week-end que l'élève y passe. Cette somme couvre le gîte, les repas, le blanchissage et les éventuelles sorties en famille. Les élèves reçoivent généralement de l'argent de poche pour couvrir les dépenses annexes et plus personnelles.

Lorsque le jeune est sélectionné pour le programme *Un an en France*, la famille tchèque et la famille française signent une **convention d'accueil** stipulant :

- le montant de l'indemnité week-end (somme fixe à l'année),

- une prévision des périodes durant lesquelles l'élève ne séjournera pas dans la famille d'accueil,
- les modalités de paiement et contacts des deux familles.

Le paiement se fait généralement au début de chaque mois mais il appartient aux familles de convenir de la fréquence du paiement. En sus de la convention, les familles signent une *décharge de responsabilité parentale*.

Tous les élèves tchèques inscrits dans un établissement français possèdent la carte européenne d'assurance maladie. Ils doivent également souscrire à une assurance maladie, rapatriement, accident et responsabilité civile qui vient compléter l'assurance scolaire dont ils bénéficient dans le cadre de leur inscription dans l'établissement français. Leur protection est donc garantie.



VI. Préparer l'arrivée de l'élève

L'établissement français désigne une personne référente (CPE par exemple) avec qui l'élève tchèque et sa famille pourront communiquer, en français ou en anglais. Les contacts pourront être directement pris avant le départ en France pour anticiper notamment les aspects pratiques (installation à l'internat, mise en relation avec la famille d'accueil, programmes, matériel scolaire, trousseau des élèves, etc.)

Dans le contexte actuel de la pandémie mondiale, l'établissement français fournira à la coordinatrice du programme à l'Institut français de Prague le protocole sanitaire afin que les élèves puissent prendre connaissance des règles sanitaires en vigueur au sein de l'établissement avant leur départ.

Les parents tchèques accompagnent généralement leur enfant en France pour la rentrée des classes. C'est l'occasion

pour le lycée d'accueil d'organiser une rencontre entre les familles tchèque et française et de répondre aux éventuelles questions. Il est également important que les deux familles se mettent d'accord sur le calendrier et fixent les départs et les retours des jeunes par souci d'organisation de part et d'autre. C'est alors que la convention quadripartite se complète.

Pour le règlement des frais d'internat, une facture est envoyée à la famille tchèque à la fin de chaque trimestre. L'usage en République tchèque est de payer par virement bancaire. Il est donc important que le lycée communique à la famille, dès septembre, le RIB de l'établissement en précisant le code IBAN et le code SWIFT (BIC), la domiciliation de la banque ainsi que les montants et les échéances.

VII. Bien vivre l'expérience

A son arrivée au lycée, l'élève tchèque se sentira probablement perdu(e). Pour faciliter son intégration, il est souhaitable de mettre en place quelques actions :

- avant les vacances d'été, expliquer aux élèves que l'école accueillera un(e) jeune Tchèque à la rentrée,
- lors de la pré-rentrée, **informer tous les enseignants** de la classe qu'il y aura un(e) élève tchèque,
- à la rentrée, dans la classe, former un groupe d'élèves chargé de faciliter l'intégration du/de la nouvel(le) élève (visite de l'établissement, organisation d'une réunion de bienvenue avec d'autres élèves étrangers etc.),
- offrir, éventuellement, pendant la première partie du séjour, des cours de français supplémentaires afin que l'élève puisse mieux suivre les cours,
- présenter, dans la mesure du possible, l'élève à l'examen du DELF (niveau recommandé B1).

VIII. Contribuer à la vie de l'établissement

Le programme *Un an en France* vise également l'implication de l'élève tchèque dans la vie de l'établissement d'accueil. Tous les élèves partants sont invités à présenter la République tchèque, sa culture et ses traditions tout au long de leur séjour. Nous encourageons les élèves deux temps forts :

1) Septembre, à l'arrivée

Il est invité à :

- présenter la culture, l'histoire, la géographie, les traditions de son pays,
- organiser un repas ou un goûter tchèque,
- expliquer ce qu'il (elle) sait déjà de la France, des Français ; qu'il (elle) parle des stéréotypes, etc.

2) Mai – Juin, à la fin du séjour

Après son retour en République tchèque, l'élève est sollicité(e) pour témoigner sur son séjour et présenter son lycée / sa région / sa famille d'accueil sous la forme d'un reportage (vidéo ou texte) et/ou d'un poster / affiche / livret.

Vos interlocuteurs pour le programme *Un an en France*

1) Programme national

Mme Adéla ODRIHOČKÁ – Chargée de mission – coopération éducative et linguistique, coordinatrice du programme national
Un an en France

adela.odrihocka@ifp.cz - (00 420) 221 401 057



2) Programmes décentralisés

Plzeňský kraj - Bourgogne-Franche-Comté

Mme Anna ŠPERLOVÁ

Directrice de l'Alliance Française de Plzeň

direction.plzen@alliancefrancaise.cz



Kraj Vysočina - Grand Est

M. Jan SKÁLA

Département des relations internationales - région de Vysočina

skala.j@kr-vysocina.cz



Moravskoslezský kraj - Grand Est

Mme Lucie ŠEVČÍKOVÁ

Département des relations internationales - région de Moravie-Silésie

lucie.sevcikova@msk.cz

